

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission locale d'information et de surveillance  
De Néry – Saintines**

**Relevé de conclusions de la réunion du 13 juin 2005**

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Michelle Fréry, secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis. Il est précisé qu'il a été choisi de maintenir cette commission malgré le prochain départ du sous-préfet de Senlis afin de répondre aux questions des élus et des associations de protection de l'environnement.

La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

**1 – Description des travaux :**

M. Philippe, Directeur des Sites et Sols Pollués de l'Ademe, ainsi que Mme Bajeat exposent la nature des travaux qui vont se dérouler. Les eaux de la zone B qui seront drainées seront orientées vers une station de relèvement et vers la station d'épuration.

Le choix des entreprises a été effectué. Les marchés seront notifiés et signés la semaine prochaine. L'entreprise Brézillon a été retenue pour les travaux de drainage. L'entreprise Züblin réalisera la mise en place de la station d'épuration. Une réunion de travail est prévue le 27 juin sur site.

Au mois de février 2005, le déboisement sur une surface de 3 ha a été réalisé par une entreprise locale. Les bois seront retirés au fur et à mesure des travaux.

L'installation de quatre piézomètres entre la voie SNCF et la route a été achevée la semaine dernière.

M. Braudeau, représentant du Roso, indique qu'au cours de la CLIS du mois de mars 2004, il avait été indiqué un commencement des travaux au début de l'année 2005. Il constate donc un retard de 6 mois comparativement à l'échéancier prévisionnel. Par ailleurs, les documents remis en novembre 2001 faisaient état de l'installation de drains horizontaux et non verticaux. Par ailleurs les zones A, B et C devaient être drainées.

Mme Bajeat rappelle que l'appel d'offres du premier projet qui visait un drainage des zones A, B et C a été déclaré infructueux. M. Philippe souligne qu'une solution technique compatible avec le budget devait être retenue. La zone B comporte d'une part le plus d'urgences et d'autre part celles les plus polluées. Il convient donc d'y concentrer les efforts. Si les résultats des travaux sur cette zone s'avèrent mauvais en terme de suppression des principales urgences polluées, les autres zones seront drainées. Il convient de procéder étape par étape.

M. Braudeau réagit en soulignant qu'il s'agit d'une volonté politique des élus et de l'Etat français. Il n'est pas satisfait des réponses apportées qui comportent trop de « si ». Une seule zone sera drainée en raison des problèmes de budget rencontrés. Le Roso ne peut accepter cet état de fait alors que la situation est connue depuis 15 ans.

M. Philippe rappelle que 80 % des émergences se situent en zone B. Les observations réalisées permettront de déterminer si une extension du drainage est nécessaire pour permettre le règlement des émergences.

M. Durand, membre du comité d'expert, rappelle que le projet a déjà été exposé lors de précédentes CLIS.

M. Braudeau insiste sur la nécessité d'un compromis. Toutefois, au fur et à mesure des CLIS, il constate que l'on passe d'un drainage total d'une zone à un drainage partiel, d'une station permanente à une station mobile. Les fûts enterrés sont en train de se détériorer et se percent. Il ne saurait donc être question d'enterrer une seule station mobile. Dans un premier temps, la zone B est traitée mais il ne faut pas exclure les zones A et C car on ne sait pas ce qui sera trouvé.

M. Durand rappelle qu'effectivement un stock important de déchets demeure enterré sous la carrière. Toutefois, une étude avait été réalisée en liaison avec le cabinet d'études Burgeap (annexes du rapport) qui avait permis d'évaluer par extrapolation à 1 à 2 % le volume de liquides susceptibles de s'évacuer des fûts rouillés par rapport aux liquides déjà infiltrés par déversements directs dans la carrière.

M. Braudeau souhaite qu'aucun risque ne soit pris. La nature des produits contenus dans les fûts n'est pas connue. Il s'agit de santé publique. Il ne faut pas prendre de risque avec les cours d'eaux et les nappes phréatiques à proximité.

M. Durand indique que les produits contenus dans les fûts sont de même nature que ceux qui ont déjà été analysés.

M. Philippe indique que la période d'observation des eaux qui seront drainées et traitées est suffisamment longue (trois ans) pour permettre d'avoir une opinion certaine de la nature des produits.

M. Barthélémy souhaite une anticipation des demandes de crédits qui seront nécessaires au terme du délai de trois ans.

M. Philippe rappelle que l'Ademe dispose d'un budget pour les trois ans à venir. Les observations recueillies permettront de déterminer les besoins ultérieurs ne serait-ce que pour maintenir le dispositif existant.

M. Braudeau insiste sur la nécessité de réaliser des budgets prévisionnels. Si les zones A et C représentent un risque potentiel, il ne faudra pas attendre des années pour dégager le budget nécessaire. Ce dossier est beaucoup trop ancien. Il faut sensibiliser le nouveau sous-préfet et le nouveau ministre.

Mme Hueges évoque les nombreuses questions posées par les nouveaux arrivants. Des arbres sont régulièrement enlevés. Les travaux pour les piézomètres n'ont pas été signalés. Des personnes circulent et ne sont pas averties des dangers potentiels du site.

M. Philippe approuve et considère qu'il faut améliorer la signalisation aux abords du site. Des panneaux seront donc rajoutés. Il est précisé qu'il n'y a aucun risque sanitaire pour les

promeneurs et les personnes qui viennent ramasser du bois. L'Inéris avait rendu un rapport à ce propos. Il sera communiqué à l'association.

### Permis de construire pour la future station mobile

En application de l'article 421.1 du code de l'urbanisme, il peut s'agir d'un simple chantier soumis à une déclaration de travaux. Un permis de construire peut également être délivré, les consultations sont en cours. En cas de délivrance d'un permis de construire, il conviendra de fournir la déclaration d'utilité publique de 2002.

Il est convenu de retenir le dispositif le plus rapide.

### Planning prévisionnel de travaux

Monsieur le Maire de Saintines évoque les odeurs transportées par les vents dominants. Le déboisement les accentue et il ne souhaite pas que la situation perdure. M. Philippe indique que les travaux seront réalisés car les marchés vont être rapidement notifiés aux entreprises. Les techniques de pose des drains retiennent des dispositions évitant au maximum l'émanation des odeurs. L'ordre de service sera donné à la fin du mois de juin.

De la fin du mois de juin à la mi-septembre les études d'exécutions seront réalisées, et les arbres abattus seront éventuellement enlevés. De la mi-septembre à la fin octobre, la station de traitement des eaux sera installée.

M. de Marsily rappelle que plusieurs de ces étudiants (dont deux sont présents dans la salle) vont poursuivre cet été des mesures et prélèvements sur le site, pour mieux comprendre les circulations des fluides et les phénomènes de bio-dégradation des composés, avant la mise en route des travaux, puis ensuite après, pour comparer les résultats. Ces travaux se font dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'Université Paris VI.

De la fin du mois d'octobre à la fin du mois de février, il sera procédé à la mise en place du système de drainage.

Il est précisé que la route départementale 98 devra être fermée.

En juin 2006, après trois mois d'essais, la station fonctionnera.

M. Braudeau s'étonne de la réalisation des travaux durant l'hiver alors qu'il avait été indiqué lors de la précédente réunion qu'ils ne pouvaient pas se réaliser en hiver.

Mme Bajeat indique que les entreprises considèrent que la saison hivernale ne devrait pas poser de problèmes insurmontables, au pire quelques arrêts de chantier pour intempéries. M. de Marsily rappelle que des remblais sont mis en place sur les sols avant le creusement des drains, ce qui facilitera la circulation des engins.

Monsieur le Maire de Saintines s'inquiète de l'état de la route départementale. En effet, la circulation d'engins de travaux pendant les périodes de froid risque d'accroître les dégradations.

### Nature des déchets :

Monsieur Masure, conseiller général, s'inquiète de la présence de sarcophages en bétons sur le site.

Le professeur de Marsily indique qu'avant 1998 douze fûts en béton avaient été sortis du site. Un seul fût contenait des produits de laboratoires dont certains étaient radioactifs. Une expertise a été conduite par l'institut de physique nucléaire d'Orsay qui concluait à l'absence de radioactivité sur les différents points de prélèvements effectués. (extraits joints au relevé de conclusions).

### Clôture du site :

L'Ademe dispose de la maîtrise foncière du bas de site de la carrière de Vaucelles. Le haut du site appartient à quatre propriétaires distincts. Les associations de protection de l'environnement insistent sur la nécessité pour l'Etat d'en prendre la maîtrise. M. de Marsily est également de cet avis.

M. Braudeau souligne qu'aucune couverture de protection n'a été installée sur le site.

Il est convenu que ce point sera revu une fois les travaux effectués et au vu des résultats des différentes analyses conduites.

### Campagne de surveillance et analyse des eaux :

Une synthèse est présentée par M. Sylvestre qui souligne un début de décroissance des composants organiques. Le réseau de surveillance devra être maintenu pendant toute la durée des travaux.

La DDASS a effectué des contrôles sur la source et le puits de la commune de Néry. En complément des contrôles habituels un suivi annuel des composés organiques volatils est effectué. Aucun dépassement des limites de qualité n'apparaît. Les résultats sont remis aux deux maires en séance.

M. de Marsily rappelle qu'en sus des contrôles réglementaires effectués par la DDASS, l'Ademe effectue périodiquement un contrôle du puits de Néry, en même temps que les piézomètres du site ; en effet, il est indispensable de contrôler que ce puits n'est pas affecté par la carrière. Mme Bajeat indique que suite à un indice de contamination léger de ce puits dans les dernières analyses, un nouveau contrôle a été effectué qui montre que ces indices sont revenus en dessous des seuils réglementaires. M. de Marsily insiste pour que ces contrôles soient maintenus.

### Information du public :

Il est convenu que l'association des riverains de Néry Saintines diffusera une lettre d'information.

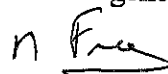
Par ailleurs, une réunion publique d'information se tiendra en présence de l'Ademe, du nouveau sous-préfet de Senlis et du comité d'experts le mercredi 28 septembre dans la salle des fêtes de Saintines. Les maires de Néry et Saintines se chargeront chacun de l'information de leur population respective.

Les membres de la CLIS recevront préalablement un courrier leur confirmant la tenue de cette rencontre.

M. Barthélémy souligne la nécessité d'effectuer des points réguliers. La communication est à améliorer. Il est convenu que Mme Bajeat sera l'interlocutrice principale. Un bilan pourrait être effectué à l'issue des réunions de chantiers dont Mme Bajeat communiquera la date aux deux maires concernés.

La prochaine CLIS se tiendra au début du mois de novembre en mairie de Saintines. Elle sera précédée d'une visite du site.

Pour le Sous-Préfet,  
La secrétaire générale,



Michelle Fréry

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

CLIS de Néry Saintines - 13 juin 2005 - 15 heures

NOM	QUALITE	SIGNATURE	N° Tel./ Fax	Adresse E.mail
M. TEYS	Ademe	excusé		
M. Bracquanel	DDAF	excusé		
G. de MARSEY	Univ. Paris VI	Solignat		
P. SILVANO	consultant			
H. DUMAS	expert			
LIF DAU ZOU	SP Senlis		03 44 63 88 70	
V. FERRY	DREN		03 22 82 90 63	
WEPPE	SDIS		03 44. 06. 21. 00	service-pression @SDIS60.fr
BRUSSOLLES	Cesat Régional Picardie			
BRAUDEAU	PL ROSO		03.44.21.2276	
Danielle HUEGES	Univ. N. Senlis Riv.		03 44 38 08 69	daniellehuesges @wanadoo.fr
BARTHELEMY	Association ruralain.		03 44 40 99 57	gbarthe@del. wanadoo.fr
JANIAK	Plaine		03 44 59 70 32	
BRIATTE	Ed. S.A.G.E. Automne		03 44 40 97 06	wanadoo desmichels JP @. Fr
DESHOUILLER PIERRE	Maire du syndicat deau potable		03 44 40 99 27	
PIERRAT Claude	Maire de NÉRY		03 44 39 74 68	
MASONS Gilles	Conseiller Général		03 44 87 08 09	ghmannu@club- internet.fr.
CARON Jacques	Maire de BÉTHUSY-SOULAIN		03 44 39 80 59	
LEFOY Mathieu	Ch. Direction Dist. DRLE		03 22 33 66 40	mathieu-leroy @industrie.gov.fr
MONTERO Celine	DRIRE - div. environn.		03 22 33 66 43	
DAN GREVILLE	DRINE, obj. de groupe cis.		03 44 10 54 02	@industrie - Gov. fr

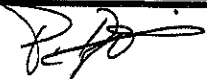

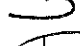




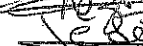
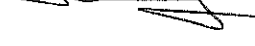
DELAITRE Pierre DRLEPE  
Sophie Flamme DRLEPE - B. env.

2

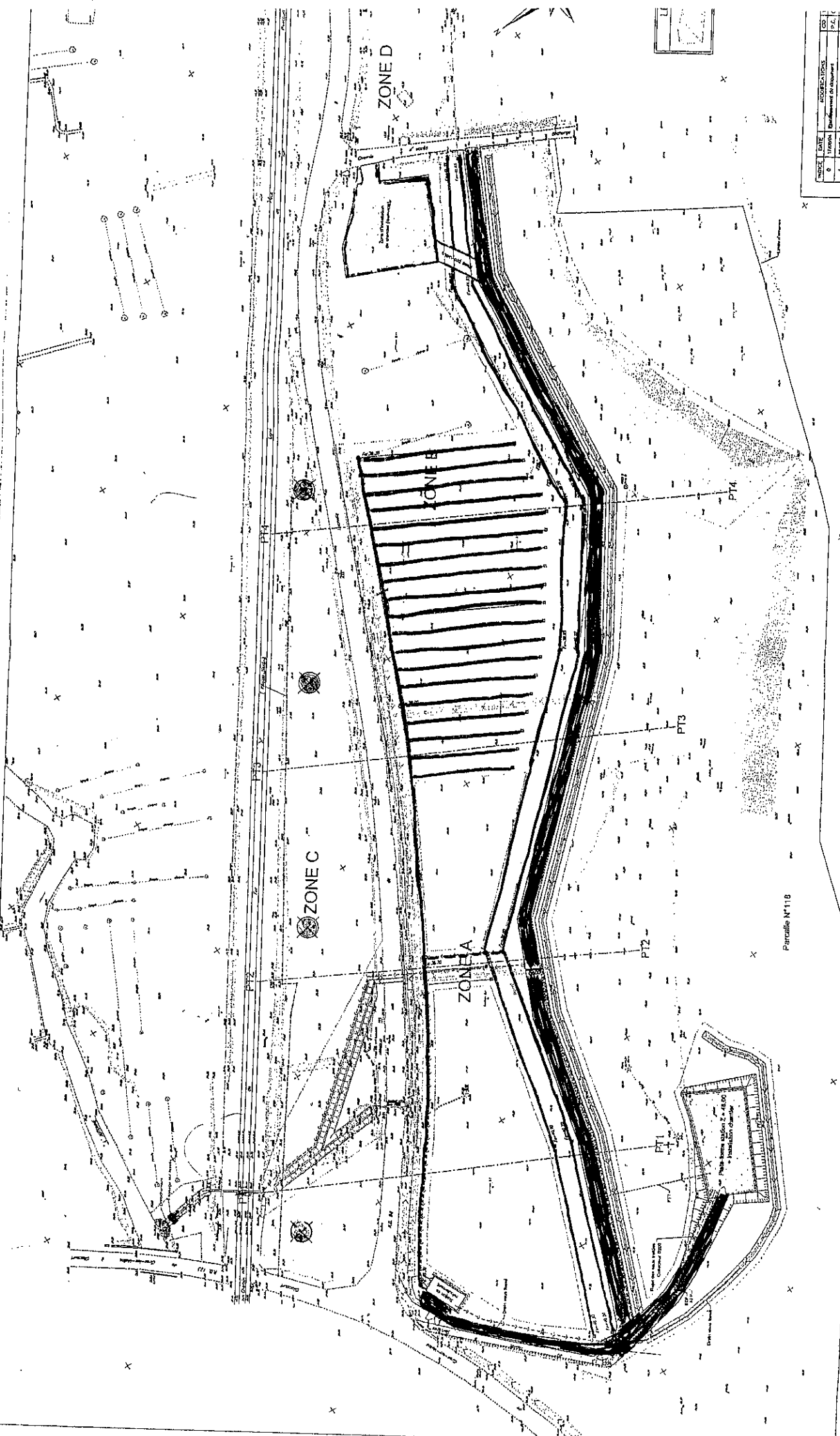
### SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

CLIS de Néry Saintines - 13 juin 2005 - 15 heures

NOM	QUALITE	SIGNATURE	N° Tel./ Fax	Adresse E.mail
Mme BAJEFFI	Ademe		02.41.20.41.20	
M <sup>r</sup> PHILIPPE	ADEME		0241204120	
Nichelle Frey	SG. SIP Sals			
PEREZ	DDASS		03/44 06 88 57	
LECAT. J.J.	IDE Crey en Valois		03 44 59 40 90	
DENOL Régine	DRIRE - G.S de l'Oise		03 44 10 54 30	regine.demol@industriel-gouv.fr
LIARD J. Claude	Mairie d'Anizy St Germer		03 44 38 70 70	
CHEZE Elodie	Etudiante - Paris 6			elochezep@aol.com
LEDUC Sylvie	Etudiante - Paris 6			sylvie159@free.fr

PROJET		ADRESSE	
0	Travaux	0	Établissement de l'ouvrage
1	Étude	1	Plan de coupe transversale (E.L.D.)
2	Plan	2	Plan de l'ouvrage
3	Plan	3	Plan de l'ouvrage
4	Plan	4	Plan de l'ouvrage
5	Plan	5	Plan de l'ouvrage
6	Plan	6	Plan de l'ouvrage
7	Plan	7	Plan de l'ouvrage
8	Plan	8	Plan de l'ouvrage
9	Plan	9	Plan de l'ouvrage
10	Plan	10	Plan de l'ouvrage





## PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX

- juin 2005 : Ordres de services
- fin juin 2005 à mi septembre 2005 (3 mois)
  - études exécution (*dimensionnement, plans, calculs, ...*)
  - travaux préparatoires : route d'accès, enlèvements des bois coupés,
  - création de la plate-forme de la station de traitement des eaux
- mi septembre à fin octobre 2005 (1.5 mois)
  - Installation de la station de traitement des eaux, marché à blanc et contrôle technique
- fin octobre 2005 à fin février 2006 (4 mois) (*sous réserve des conditions météorologiques défavorables*)
  - Travaux de mise en place des drains - 3mois
  - Travaux paysagers
- début mars à fin mai 2006 (3 mois)
  - Période de réglage et mise en régime de la station de traitement
- Juin 2006 à juin 2007
- Juin 2007 à juin 2008
- Juin 2008 à juin 2009

1<sup>ère</sup> année d'exploitation de la station de traitement

\*2<sup>ème</sup> année d'exploitation de la station de traitement

\*3<sup>ème</sup> année d'exploitation de la station de traitement

\*À l'issue des résultats du bilan de fonctionnement de la station de l'année précédente



S.P.R.

CNRS-INS2F0-UNIVERSITE PARIS 6, BUD

institut de physique nucléaire - orsay

Orsay le, 21/04/92

F. CLAPIER

à

Mademoiselle H. PUIG  
A.D.E.M.E.  
23, Rue Dombasle

75015 PARIS

## COMPTE RENDU RELATIF A LA CARRIERE DE VAUCELLES

Suite à votre commande N° 2740027, je vous adresse les résultats des mesures de radioactivité sur la carrière de Vaucelles.

### Notions et unités :

Dans le cadre de la mission faisant l'objet de ce compte rendu plusieurs notions et unités correspondantes peuvent être distinguées. Le développement qui suit vise à faciliter la lecture des données rassemblées plus loin.

Exposition externe ou irradiation : celle-ci caractérise un champ de radiations ionisantes résultant de la radioactivité naturelle ou artificielle ou d'autres sources. L'irradiation est caractérisée par des doses et débits de dose absorbés, c'est-à-dire une énergie absorbée par unité de masse de matière irradiée. Les unités en vigueur sont le Gray (Gy) et le Gray par heure :  $1 \text{ Gy} = 1 \text{ J/kg}$  ; ou encore le Sievert (Sv) et Sievert/heure. Pour les photons envisagés plus loin on peut confondre Gy et Sv. Pour donner un exemple, la réglementation en radioprotection s'applique au delà de certains seuils tels que  $10 \mu\text{Gy/h}$  (10 microGray par heure) à 10 centimètres d'un appareil à décharge électrique, tubes cathodiques etc (cf. Décret 86-1103 Art. 1 et Annexe D).

### Contamination ou matière radioactive dispersée :

Activité (radioactive) : nombre de transformations nucléaires qui se produisent dans une quantité d'un radionucléide pendant un certain temps, par ce temps (cf. Décret 86-1103, Annexe I A).  
L'unité d'activité d'une source radioactive est le Becquerel, activité d'une quantité de nucléide radioactif pour laquelle le nombre moyen de transformations nucléaires spontanées par seconde est égal à 1 :  $1 \text{ Bq} = 1 \text{ s}^{-1}$  (une désintégration par seconde).

Par exemple, le seuil d'application de la réglementation déjà citée est de 100 Bq/g en général et 500 Bq/g pour les substances radioactives naturelles, c'est-à-dire 100 000 Bq/kg et 500 000 Bq/kg respectivement. Ces seuils visent un degré de contamination d'une matière donnée. Dans le cas de l'eau 1 Bq/kg = 1 Bq/l. Typiquement la radioactivité du sol et le débit de dose à 1 m au-dessus de celui-ci sont de l'ordre de :

	Bq/kg	$10^{-2}$ $\mu$ Gy/h
40K	100 - 700	0,4 - 3,0
$^{238}\text{U}$	10 - 50	0,4 - 2,1
$^{232}\text{Th}$	7 - 50	0,5 - 3,3
$^{14}\text{C}$	230	0

Il faut savoir que les engrais minéraux peuvent présenter une forte concentration en radioéléments naturels : jusqu'à 2300 Bq/kg en  $^{238}\text{U}$ , 2400 Bq/kg en  $^{230}\text{Th}$ , 5900 Bq/kg en 40K.

Remarque : Dans la suite de ce compte rendu des résultats sont présentés en vue de préciser le niveau de rayonnement au-dessus du sol ou des concentrations de radioactivité dans le sol et dans des eaux. La plupart des radioéléments utilisés industriellement, à usage médical, entrant dans la fabrication de produits manufacturés sont des émetteurs de rayonnements  $\gamma$  ce qui permet à la fois des mesures radiométriques et de spectrométrie  $\gamma$ . Quelques radioéléments naturels ou utilisés dans certaines peintures luminescentes sont émetteurs  $\beta^-$  : dans ce cas le niveau d'irradiation est nul ou faible (ex :  $^3\text{H}$ ,  $^{14}\text{C}$ ) et un niveau de contamination n'est pas décelable par spectrométrie  $\gamma$ .

## 1 - CONTROLE DU NIVEAU DES RAYONNEMENTS GAMMA :

Les mesures radiométriques ont été effectuées à l'aide d'une sonde  $\gamma$  (NaI) SMIG de 1" x 1"1/4 dont la sensibilité donnée par le constructeur est de 1 impulsion par seconde pour  $9.10^{-3}$   $\mu$ Gy/h. Nous confirmons cette valeur à 20% près.

Une exploration de l'ensemble de la carrière et d'une partie de ses abords indique, à 50 cm au-dessus du sol :

a) - un mouvement propre du détecteur de 20 imp/s.

b) - des comptages de 40 imp/s dans la zone où l'on a prélevé des échantillons N° 1 et N° 2, soit un niveau d'exposition d'environ  $18.10^{-2}$   $\mu$ Gy/h.

c) - des comptages de 50 imp/s aux lieux de prélèvement de poteries (N° 5), poteries plus terre N° 4, et de la terre agricole (N° 3), soit un niveau d'exposition d'environ  $27.10^{-2}$   $\mu$ Gy/h.

La corrélation entre ces valeurs et le contenu radioactif des matériaux de surface est commenté en 2.

**CONCLUSION 1 :** L'exposition à l'irradiation du public sur tout site libre d'accès doit être inférieure à  $57.10^{-2}$   $\mu$ Gy/h ; à la surface de la carrière l'exposition est 2 à 3 fois moindre. Par comparaison, l'irradiation est jusqu'à six fois plus importante auprès des pierres tombales en granit du cimetière de Néry.  
Remarque : le niveau d'irradiation dans la carrière est inférieur à celui constaté dans les champs voisins.

## 2 - ANALYSE DES SOLS :

Cinq échantillons ont été prélevés aux points suivants :

- N° 1 : point "336,5", prélevé à - 0,50 m (cf. 1 b) - 1,04 kg
- N° 2 : remblai "349,5", prélevé en surface - 1,52 kg
- N° 3 : terre agricole prélevée dans un champ de Néry (en surface) - 1,53 kg
- N° 4 : poteries + terre au point 353,5 prélevé à - 0,20 m (cf. 1 c) - 1,26 kg
- N° 5 : poteries au point 353,5, prélevé en surface (cf. 1 c) - 1,15 kg

Les analyses ont porté sur les familles Uranium et Thorium naturels ainsi que 40K et 137Cs sur les échantillons sans préparation particulière. Aucun autre émetteur n'a été décelé.

Comme convenu les échantillons ont été comparés à la terre agricole proche du site, en termes d'activité pondérale (Bq/kg), puisque le poids et la densité des échantillons varient.

### RESULTATS :

◆ Terre agricole (N° 3) :	214Bi (famille 238U)	=	1222 Bq/kg ± 496
	: 208Tl (famille 238Th)	=	3562 Bq/kg ± 1470
	: 40K	=	254 Bq/kg ± 110
	: 137Cs	=	< 3.8 Bq/kg

### ◆ Comparaison des échantillons (activité relative).

N° 1/N° 3	53%
N° 2/N° 3	56%
N° 4/N° 3	103%
N° 5/N° 3	176%

### CONCLUSION 2 :

La terre agricole contient des radioéléments naturels dont l'abondance résulte de la radioactivité naturelle normalement augmentée par l'apport d'engrais minéraux.

Les échantillons de terre N° 1 et N° 2 sont moins radioactifs que la terre agricole.

Les échantillons N° 4 et N° 5 sont un peu plus radioactifs que la terre agricole en proportion de la quantité relative de poterie dans l'échantillon, ceci indique que l'essentiel de la radioactivité est contenue dans la poterie.

Finallement : aux profondeurs de prélèvement qui ont été possibles et aux points choisis aucune radioactivité résultant d'une pollution significative n'a été décelée.

Les mesures de radioactivité massique et de radiométrie citées en 1 sont cohérentes entre elles, ce qui indique :

- qu'il n'y a pas de pollution radioactive, ni d'irradiation particulière résultant d'une contamination significative sur une profondeur de 0,50 m environ.